

# Beaucaire : comment un tribunal français a-t-il pu recevoir une telle plainte ?

written by Beatrice Bontemps | 3 août 2015



Ce ne sont pas les arrêtés municipaux de Julien SANCHEZ qui sont discriminatoires, mais la [plainte](#) déposée par Abdallah ZEKRI.

En effet, l'arrêté du 16 juin interdit l'exercice professionnel de TOUTES les épicerie, primeurs, et commerce de distribution de 23H00 à 08H00 dans un périmètre « se situant à l'intérieur d'un périmètre délimité du centre-ville », l'arrêté du 17 juin interdit à TOUS les commerces de travailler de 23h00 à 05h00 dans deux rues de la ville. **Aucune mention de l'origine ethnique ou de la confession des gérants des commerces visés, pas plus que de dérogation aux interdictions prononcées en raison d'une origine ou d'une confession particulière.**

Mais alors, qu'est-ce qui peut bien chagriner Monsieur ZEKRI à ce point ? Et qu'est-ce qui a bien pu amener le tribunal correctionnel de Nîmes à juger cette plainte recevable (J. SANCHEZ est cité à comparaître le 1er septembre) ?

*« Les mesures prises par ce maire (FN) visent à asphyxier l'activité économique de ces commerçants, en raison de leur*

*appartenance à la religion musulmane »*, a déploré M. Zekri, dans un communiqué.

Force est *« de constater que ces arrêtés municipaux visent substantiellement les commerçants d'origine maghrébine, appartenant à la confession musulmane »*, affirme la citation, ajoutant que la *« période visée par les arrêtés »*, à savoir jusqu'au 31 octobre, *« couvre la période du ramadan, et plus généralement la période estivale, qui représente l'activité commerciale la plus importante pour les commerçants visés.*

Ainsi apprend-t-on :

**1 – qu'en 2015 certains quartiers, certaines rues de Beaucaire, petite ville provençale, sont « substantiellement » occupés par des commerçants musulmans d'origine maghrébine :** y aurait-il au Tribunal de Nîmes, comme à la Préfecture de Montpellier, des « émules » de Robert Ménard ? Ou bien, comme Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, ces braves fonctionnaires de la République font-ils des statistiques ethniques sans le savoir ? **Bref, on a là la confirmation sans doute involontaire mais on ne peut plus officielle que le remplacement de population n'est ni un fantasme ni une théorie, mais un fait.**

**2 – que Monsieur ZEKRI pratique la discrimination (d'accord, on le savait déjà, mais il confirme), mais surtout la défense des intérêts de l'oumma,** puisque **ce qui l'inquiète, c'est la possible asphyxie des commerçants MUSULMANS, pas celle de commerçants arabes, maghrébins ou africains, non, uniquement celle des MUSULMANS.**

**3 – qu'en 2015, un Tribunal de la République française, laïque, une et indivisible, peut se muer en tribunal islamique (« visent substantiellement... »), cela signifie donc qu'il reste dans ces quartiers des commerçants qui ne sont ni maghrébins ni musulmans et dont le sort n'émeut nullement ce Tribunal ; « la période visée couvre la période du ramadan », sans aucun doute la « faute majeure » de SANCHEZ, son arrêté fait obstacle à l'exercice d'un des 5 piliers de l'islam!).**

Pour nous tous, Français patriotes, enracinés dans la Vieille Europe, la plainte du sieur Zekri en elle-même n'a aucune importance, ce qui doit nous alarmer c'est que cette plainte ait été jugée recevable par un Tribunal français.

**Béatrice Bontemps**, responsable *Résistance républicaine* Ille et Vilaine